

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CONSULTATION SUR LA RÉVISION DE LA LOI SUR LES BIENS CULTURELS LA MRC DE LA MATAPÉDIA DÉPOSE UN MÉMOIRE

Amqui, le 18 avril 2008. Le Conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le 9 avril dernier un mémoire dans le cadre de la consultation sur la révision de la *Loi sur les biens culturels*. La notion de patrimoine ayant évolué considérablement au cours des dernières décennies, la MRC est d'avis qu'une révision de cette loi créée en 1972 était nécessaire afin de prendre en considération les notions de développement durable, de patrimoine immatériel et de paysage culturel.

Si la MRC appuie la plupart des idées contenues dans le Livre vert, elle suggère toutefois des pistes de solutions afin de bonifier ces propositions. Elle propose que la nouvelle loi sur le patrimoine culturel permette aux MRC d'élaborer elles aussi des plans de conservation afin de protéger les éléments patrimoniaux d'envergure régionale, au même titre que les municipalités. La nouvelle loi devrait aussi prévoir les mécanismes nécessaires afin que la réalisation des plans de conservation locaux, d'inventaires patrimoniaux et l'identification concertée des éléments du patrimoine soient réalisés en collaboration avec les MRC. La mise en place d'un comité consultatif régional permettrait de partager l'expertise et les ressources financières afin d'assumer pleinement ces responsabilités.

La MRC suggère aussi un délai maximum de douze mois au nouveau Conseil du patrimoine culturel pour émettre un avis au ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour toute demande qui lui sera acheminée concernant la protection d'un bien patrimonial. Ce délai est d'autant plus justifié que la préservation de certains biens représente un haut degré de sensibilité et de vulnérabilité. La MRC donne à titre d'exemple le pont couvert de Routhierville, dont la demande de classement a été adressée au MCCCFCQ en avril 2004, et pour laquelle aucun avis de la Ministre n'a encore été émis.

Quant au financement visant la préservation du patrimoine, le mémoire propose la mise en place d'incitatifs financiers tels un taux préférentiel sur les tarifs énergétiques et une exemption de taxe régressive sur trois ans lors de la réalisation de travaux de restauration afin de soutenir les propriétaires de biens patrimoniaux. Ces mesures financières, conjuguées à un soutien technique des municipalités ou des MRC, pourraient faire la différence entre un propriétaire réticent à réaliser des travaux et un autre y voyant un investissement ajoutant de la valeur à son bâtiment.

Le mémoire de la MRC de La Matapédia concernant la révision de la *Loi sur les biens culturels* est disponible sur la vitrine de La Matapédia à l'adresse suivante : <http://www.lamatapedia.ca>

- 30 -

Source : Joël Tremblay, agent de développement culturel, MRC de La Matapédia
Téléphone : 418-629-2053, poste 107
Courriel : j.tremblay@mrcmatapedia.qc.ca